

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 06 Juillet 2023

Délibération n°20230706_21

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 44

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 56**

- dont « pour » : 54

- dont « contre » : 1

- dont « abstention » : 1

Objet : DÉCHETS : motion de soutien projet de création d'unité de valorisation énergétique à Angoulême (CALITOM)

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy - TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine

2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSSET Céline

3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian

3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte

8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle-
CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline -
CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : DÉCHETS : motion de soutien projet de création d'unité de valorisation énergétique à Angoulême (CALITOM)

Vu les statuts communautaires,

Vu les compétences collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés confiées à CALITOM,

Vu la délibération du comité syndical de CALITOM n° D2022_4_1 du 25 octobre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême,

Vu la délibération du comité syndical de CALITOM n° D2023_2_1 du 15 mars 2023 portant sur l'engagement d'une phase de concertation préalable concernant ce projet,

Vu le dossier de déclaration d'intention mis à disposition du public par CALITOM en date du 24 avril 2023,

Considérant ce qui suit :

La Communauté de communes Cœur de Charente a transféré sa compétence traitement des déchets à CALITOM.

Malgré les efforts consentis au travers des politiques de prévention et de tri, la quantité de déchets résiduels non valorisables est complexe à maîtriser.

Sur le département de la Charente, une grande partie de ces déchets est actuellement enfouie sur la commune de Sainte-Sévère dont la capacité de stockage doit passer de 70 000 tonnes annuelles à 40 000 tonnes à partir du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, une dizaine de sites d'enfouissement doivent fermer dans la région Nouvelle-Aquitaine d'ici 10 ans. La seule option de mise en décharge n'est donc plus tenable.

Cette situation ne doit pas entraîner pour la Charente une dépendance aux opérateurs privés dont les solutions sont structurellement inflationnistes et de tendre au contraire vers une autonomie en matière de traitement des déchets.

Pour répondre à cette urgence, CALITOM a étudié trois scénarii :

1. Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) valorisés en cimenterie (auprès d'un acteur privé)
2. Production de CSR valorisés dans une chaufferie à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique
3. Valorisation des déchets dans une unité de valorisation énergétique (UVE) à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique

A l'issue de cette étude, il ressort que la solution de l'UVE est la plus pertinente, d'autant que la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais se proposent d'être partenaires du projet. Ce mode de valorisation offre en effet un double bénéfice : le processus d'incinération des déchets avec récupération d'énergie consiste à transformer la chaleur dégagée par la combustion des déchets en vapeur sous pression. Elle peut alors alimenter des réseaux de chaleur urbains mais aussi répondre aux besoins d'industriels locaux consommateurs de gaz naturel.

A ce titre, un dossier de déclaration d'intention a été déposé par CALITOM.

Il est notamment proposé la construction d'une UVE sur la commune d'Angoulême d'une capacité de 120 000 tonnes prenant en compte des perspectives ambitieuses de réduction des déchets liées aux efforts de prévention. Le montant de l'investissement est estimé à 110 millions d'euros pour une mise en service industrielle au printemps 2029.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la majorité, décide :

- **DE SOUTENIR le projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique à Angoulême, porté par CALITOM en partenariat avec la CDC de Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

